

Dossier spécial

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, solution face à la crise énergétique ?

CRISE DU LOGEMENT NEUF :

la FFB alerte sur les
destructions d'emplois

DÉFAILLANCES DANS LA CONSTRUCTION :

une hausse au 1er
trimestre 2023

MAPRIMERÉNOV' :

des difficultés qui
persistent

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' :

le calendrier se précise

SOMMAIRE

- ▶ **Édito** **3**
- ▶ **Dossier Énergies Renouvelables** **5**
- ▶ **Les actus du mois** **23**
- ▶ **Conjoncture dans la bâtiment** **33**
- ▶ **Les interviews exclusives** **36**
- ▶ **Architecture** **39**
- ▶ **Carnet de nominations** **44**
- ▶ **Les produits du mois** **46**



ÉDITO

En 2022, la crise énergétique et les hausses de prix des énergies dites « traditionnelles » ont accéléré la prise de conscience de l'intérêt des énergies renouvelables, afin de moins dépendre des énergies fossiles et des cours mondiaux.

En France, la loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée le 7 février, vise à rattraper le retard du pays pour atteindre 100 gigawatts (GW) de capacités de production solaire, et 40 GW d'énergie éolienne d'ici 2050, contre 66 GW toutes énergies renouvelables confondues à fin 2022.

Pour l'heure, l'Hexagone reste à la traîne par rapport à certains de ses voisins européens (Allemagne, Pays-Bas...), notamment en matière de solaire photovoltaïque. Si les installations ont doublé en un an dans le résidentiel, certains syndicats tels que le SER ou Enerplan appellent à lever plusieurs freins, qu'ils soient financiers (plus d'aides, TVA réduite), administratifs (assouplir les PLU), ou encore architecturaux (avoir un avis simple et non plus conforme des Architectes des Bâtiments de France).

L'éolien continue également de faire polémique, avec des détracteurs qui lui reprochent un aspect inesthétique et des impacts sur la santé humaine et animale. De l'autre côté, les associations pro-éoliennes, déplorent la lenteur du traitement des contentieux et recours en justice.

Si les subtilités restent nombreuses, la France n'aura pas d'autres choix que d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne, et dans sa prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui devrait être présentée en juin.



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef

Tout pour les pros de la rénovation

Primes
réglées sous
15 jours

Proposez les primes
CEE et MaPrimeRénov'

Déduisez les aides
de vos devis

Vos primes réglées
sous 15 jours

**Votre
énergie
a de l'impact
hellio**

pro.hellio.com
pro@hellio.com
01 87 66 05 74



ESSOR DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : DES FREINS RESTENT À LEVER



Avec la hausse des prix des énergies « traditionnelles », les énergies renouvelables ont connu une forte accélération en 2022. C'est notamment le cas du solaire photovoltaïque, pour lequel la demande a doublé dans le résidentiel. Malgré ces bons résultats, la France reste en retard face à d'autres voisins européens, en raison de plusieurs freins qui pourraient être facilement levés grâce à la formation, aux aides, et à la réglementation. Le point avec Enerplan, Qualit'EnR, et Otovo.

En 2022, la crise énergétique et la hausse des prix des énergies ont été un accélérateur pour les énergies renouvelables. En France, la demande d'installation de panneaux photovoltaïques a notamment doublé dans le résidentiel, souligne Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire.

Une pénurie de formations, de formateurs, et d'installateurs

Dans ce contexte, et alors que la croissance devrait se poursuivre les années à venir, Enerplan souligne la nécessité de doubler le nombre d'installateurs par an pour suivre le rythme.

« Je pense que le développement du marché dépend beaucoup du nombre d'entreprises d'installation qui sont capables de répondre à la demande. Aujourd'hui, en Île-de-France, on va manquer d'installateurs de systèmes solaires par rapport à la demande. On a une région qui est très peuplée, très résidentielle, et néanmoins assez peu solarisée faute d'entreprises qui font des installations solaires », regrette Richard Loyen, délégué général d'Enerplan. « Le facteur limitant du marché, c'est le nombre d'entreprises qui sont capables de réaliser des installations », résume-t-il.

ESSOR DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : DES FREINS RESTENT À LEVER

Mais pour trouver des installateurs compétents, encore faut-il qu'ils soient d'abord formés. Or, selon Enerplan, il y aurait également une pénurie de formations et de formateurs. « *Tous les centres de formation sont quasiment pleins. Aujourd'hui, le goulot d'étranglement pour multiplier ce type de formations, c'est le nombre de formateurs. Sur la dernière session de validation des formateurs de Qualit'EnR, il y en a 10 qui ont passé l'examen, et seulement 3 ou 4 qui ont été reçus. On a besoin aujourd'hui de former des formateurs pour pouvoir multiplier des formations qui s'adressent à des personnes du génie climatique, de l'électricité et de la couverture, pour qu'ils acquièrent la compétence solaire* », insiste le délégué général d'Enerplan.

« *Côté formation, il n'y a quasiment plus de places disponibles* », confirme de son côté André Joffre, président de Qualit'EnR.

La France toujours en retard face à d'autres voisins européens

Par ailleurs, malgré ce doublement de la demande en panneaux photovoltaïques, Jean Rosado, directeur général d'Otovo France, souligne que la France reste très en retard face à certains de ses voisins européens.

« *Ce qu'il est intéressant de souligner, c'est aussi le retard du marché français sur le photovoltaïque résidentiel. On estime qu'il y a*

1 maison sur 50 qui est équipée en France, donc très peu, c'est 2 % d'ordre de grandeur. Alors que dans des pays comme les Pays-Bas, on estime que c'est 1 maison sur 4, soit 25 % », précise le directeur général d'Otovo France, qui ajoute que les marchés les plus matures sont l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, « *des pays pas exactement connus pour leur ensoleillement* ». « *Personnellement, je pense qu'il y a un effet voisinage. Je pense que c'est pour cela qu'il y a une forte demande dans les régions transfrontalières qui sont proches de marchés matures* », poursuit-il.

Selon lui, le potentiel du marché français reste gigantesque, alors que sur les 15 à 20 millions de maisons individuelles en France, seules 2 % seraient équipées de panneaux photovoltaïques.

Côté logement collectif, le développement reste contraint par la lenteur des prises de décisions en copropriétés. « *C'est un point sensible car les copropriétés, c'est quelque chose qu'on maîtrise. On sait par exemple traiter le cas où un ou plusieurs logements ne souhaiteraient pas en bénéficier. Mais les syndicats ne sont pas forcément très au courant de ces procédures, et quand ils ne connaissent pas, ils ont tendance à s'abstenir* », constate le président de Qualit'EnR.

[» LIRE LA SUITE](#)

“

« Nous avons un marché français qui a la spécificité d'être limité par le bouclier tarifaire. Si on avait pris les mêmes augmentations que les Hollandais ou les Belges, je pense qu'on aurait installé beaucoup plus de panneaux solaires »

Richard Loyen
délégué général d'Enerplan



Comment Bouyer Leroux intègre les énergies renouvelables dans la fabrication des briques ?

La brique en terre cuite bio'bric et ses accessoires sont à la fois performants thermiquement et durables, mais ils sont surtout fabriqués à partir d'une matière première géosourcée, l'argile, extraite à proximité d'un des 7 sites de production répartis sur le territoire national. Bouyer Leroux a pour objectif, à horizon 2027, d'utiliser 90 % d'énergie décarbonée dans le processus de fabrication de cette solution constructive 100 % française.

De l'extraction d'une matière première renouvelable...

Il se dépose 2 fois plus de sédiments argileux en France que ce que la filière terre cuite n'en utilise. Cette argile renouvelable, dont sont constituées les briques bio'bric, est extraite dans un rayon d'environ 5 km autour de nos 7 sites de production en France. La présence de sites de production sur tout le territoire national permet aussi de limiter les émissions de CO2 liées au transport.

La réhabilitation des gisements d'argile, après exploitation, se fait conformément aux engagements pris avec les acteurs locaux : restitution aux agriculteurs, réalisation de plans d'eau ou de zones humides, considérés comme des oasis à biodiversité. Les gisements restitués par Bouyer Leroux contribuent d'ailleurs davantage à la diversité de la faune et la flore qu'avant leur exploitation.

TIP #1 : Choisir un matériau qui n'épuise pas les ressources de la planète ; l'argile, matière première géosourcée renouvelable.

ARCHITECTURE ET PHOTOVOLTAÏQUE : UNE RELATION FAITE DE COMPROMIS



Les panneaux photovoltaïques tendent à fleurir sur le bâti, encouragés par la loi d'accélération des EnR. Mais quels enjeux architecturaux implique ce type d'installation ? Regards croisés avec différents acteurs concernés, de la maîtrise d'œuvre au porteur de projets, en passant par l'industriel et l'installateur.

En mars dernier, la loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR) était publiée au Journal Officiel. Selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER), représentant des filières renouvelables en France, la loi a ses reculs et occasions manquées. Heureusement, le texte permet des levées de freins administratifs et ouvre plus de foncier aux installations. Par exemple : *« l'ouverture par la loi sur le développement du solaire en bâtiment, sur les toitures, avec cette obligation de solarisation des parkings pour une surface supérieure à 1500 m². Et puis un renforcement de la solarisation des*

toitures pour des bâtiments, disposition déjà prévue par loi Climat et Résilience », mentionne son directeur général adjoint, Jérémy Simon.

Mais si les panneaux photovoltaïques et autres projets solaires fleurissent de plus en plus sur les bâtiments, il y a encore *« du pain sur la planche »*, *« sachant qu'on a un fort retard dans le développement des EnR »*, rappelle Augustin Roche, directeur des opérations au sein de l'entreprise Monabee.

D'autant qu'à l'échelle du bâtiment, le déploiement de panneaux photovoltaïques, par exemple, doit répondre à des exigences architecturales, allant de l'esthétique à la technique, en passant par des enjeux sécuritaires.

ARCHITECTURE ET PHOTOVOLTAÏQUE : UNE RELATION FAITE DE COMPROMIS

Une installation sur mesure, selon la nature et l'environnement du bâtiment

À en croire certains retours d'expériences, les installations de panneaux photovoltaïques sont difficiles à standardiser, d'un bâtiment à un autre, d'un environnement à un autre.

Des configurations architecturales différentes entre le résidentiel et le tertiaire

Spécialisé au départ dans le monitoring d'équipements solaires et défenseur de l'autoconsommation, Monabee a élargi son activité à l'installation de panneaux photovoltaïques dans le résidentiel. L'accompagnement se fait de bout en bout, des démarches administratives à la vérification du bon fonctionnement, en passant par l'installation par des équipes internes ou prestataires. D'ici fin 2023/début 2024, Monabee compte affirmer son modèle dans le bâtiment tertiaire, en menant des projets pilotes.

Parmi ces projets : un bâtiment d'entreprise dans le Rhône, dont le toit en « *forme d'aigle* », a nécessité une installation « *en formation flèche* », nous explique Augustin Roche. Une configuration particulière pour ce type de structure, habituée aux toitures en tuile ou bac acier. Sont généralement choisies des installations simples en carré

ou en rectangle, afin d'aligner des dizaines des panneaux côte à côte sur trois, quatre, voire cinq lignes. « *Architecturalement parlant, les toitures en tertiaire, c'est plus "facile"* ». « *Il y a moins de toitures possibles en tertiaire que chez le particulier. Chez le particulier, vous allez avoir une dizaine de tuiles différentes, des dizaines de types de charpentes différents* », estime Augustin Roche.

Côté résidentiel, « *je privilégierai les maisons de plain-pied, avec des tuiles romanes, une exposition Sud, parce que ce sont des chantiers faciles, et mes équipes d'installateurs font le chantier plus rapidement* », nous confie le directeur des opérations de Monabee. Ce qui n'est pas le cas d'un récent chantier, mené par l'entreprise sur une maison d'architecte en Haute-Savoie, « *avec des formes et une pente un peu spéciales* » en toiture.



*Installation des panneaux photovoltaïques sur une maison d'architectes en Haute-Savoie.
Crédit photo : Monabee*

“

« Les bâtiments nécessitent de faire des améliorations sur les dépenses énergétiques. Il faut cependant ne pas dénaturer l'environnement immédiat visible, depuis un bâtiment classé monument historique. Ce qui rend la situation très délicate »

Jérôme Van Overbeke
architecte de l'agence Arte Charpentier



Les éoliennes terrestres ont été largement adoptées en France ces dernières années en tant que source d'énergie renouvelable permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un enjeu clé pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050, mais qui ne se fera pas sans résistance. Entretiens croisés.

Une énergie aux multiples avantages...

L'un des principaux enjeux des éoliennes terrestres en France est leur rôle dans la transition énergétique. Le gouvernement français a fixé un objectif ambitieux de produire 32 % de l'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030. Les éoliennes terrestres constituent ainsi l'une des principales sources d'énergie dite « verte » en France, produisant de l'électricité sans émissions de gaz à effet de serre.

En effet, l'énergie éolienne rattrape son taux de carbone, que l'on pourrait croire élevé, notamment au vu des matériaux nécessaires à la conception d'une éolienne, aux coûts de transports, ou encore à la manière dont elle est assemblée, qui produit de l'énergie.

« La réalité, c'est qu'à partir du moment où une éolienne rentre en exploitation, en utilisant une source naturelle, le vent, qui n'émet pas de CO₂, elle rattrape tout ce qu'elle aura produit avant, jusqu'à son démantèlement », introduit Jérémy Simon, délégué général adjoint du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

« Il n'y a rien à mettre dans la machine, donc c'est parfaitement souverain et indépendant énergétiquement. On n'achète aucun minerai, aucun carburant, on a besoin de rien sinon le vent, et le vent, nous en avons la deuxième ressource en Europe », indique de son côté le directeur général d'Engie Green, William Arkwright.



« La réalité, c'est qu'à partir du moment où une éolienne rentre en exploitation, en utilisant une source naturelle, le vent, qui n'émet pas de CO2, elle rattrape tout ce qu'elle aura produit avant, jusqu'à son démantèlement »

**Jérémy Simon, délégué général adjoint
du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)**

ÉOLIENNES EN FRANCE : ENTRE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ACCEPTABILITÉ

Alors, dans un contexte d'inflation, où les prix des matières premières et de l'énergie ont fortement augmenté, « *la question, c'est pourquoi s'en passer ?* », s'interroge le DG d'Engie Green. Le coût de production de l'énergie éolienne moyen tourne autour de 60 et 70 € du mégawattheure, selon Matthias Vandenbulcke, directeur de la stratégie de l'association France Énergie Éolienne (FEE), qui souligne par ailleurs que l'éolien « *a une tendance baissière depuis environ une quinzaine d'années, là où les autres énergies, pour différents facteurs, ont une tendance haussière* ».

...et désavantages ?

À fin 2021, plus de 9 000 éoliennes fonctionnaient sur le sol français, réparties sur près de 1 400 parcs. Un développement accru depuis la naissance de la filière dans les années 1990, qui s'accompagne aussi de tensions sociales. L'implantation de parcs éoliens étant souvent source d'opposition.

D'après Jean-Louis Butré, fondateur et président de la Fédération Environnement Durable (FED), association qui lutte contre le développement de l'éolien en France, il s'agit d'abord d'une question de « *stratégie* ». « *Depuis que l'on s'est lancé dans la politique d'arrêter le nucléaire et de mettre des énergies renouvelables massivement en France, on cumule tous les inconvénients* », estime-t-il.

Pour ce fervent défenseur de la beauté des paysages français, éolienne est synonyme de « *transformation de la nature* », « *catastrophe économique* », le tout « *soumis à un lobbying* ». Il explique : « *En Allemagne, par exemple, pour compenser l'intermittence des éoliennes, ils ont été obligés de mettre en route des centrales à charbon. Si on suit ce chemin, on va se retrouver dans une situation très similaire. Il faut choisir. On ne peut pas faire un petit peu de ça et un petit peu de ça, et se retrouver avec un taux d'inflation tel qu'il est aujourd'hui, car une grande partie de ces hausses de prix provient des problèmes énergétiques, et notamment de l'électricité. Tout augmente parce que notre prix de l'électricité devrait doubler* », abonde-t-il.

Par ailleurs, certaines communautés locales peuvent être réticentes à accueillir de nouvelles éoliennes terrestres, notamment en raison de leur impact sur le paysage. En effet, les éoliennes sont des structures de grande hauteur, pouvant atteindre « *jusqu'à de 250 mètres de haut* », selon le président de la FED. Elles sont ainsi visibles de loin, sur plusieurs dizaines de kilomètres, et peuvent donc avoir un impact significatif sur l'esthétique du paysage. Visibles de loin, mais surtout visibles de « *trop près* » pour les habitants des communes dans lesquelles elles sont implantées.

QUALIBAT, PARTENAIRE DE

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CHAUDIÈRE BOIS, VENTILATION, PAC,

CHAUFFE-EAU, PHOTOVOLTAÏQUE

**TOUS LES MÉTIERS DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE SONT
CHEZ QUALIBAT.**

RGE



QUALIBAT

Votre label de fiabilité

en savoir plus

sur qualibat.com



Réseaux de chaleur, photovoltaïque, éolien, géothermie, nombreux sont les procédés encourageant la production et la consommation d'énergies renouvelables. De multiples solutions qui pourraient être reprises et répandues sur l'échelle d'un territoire.

L'architecture durable est devenue avec le temps, une nécessité, que ce soit dans sa phase de construction ou réhabilitation, ou bien lors de l'aménagement des abords d'un édifice. Contribuer à l'efficacité énergétique est devenu un incontournable pour les différents acteurs du bâtiment. Quid des architectes ?

Les énergies renouvelables, une fable ?

Nous savons que le secteur du bâtiment utilise près de la moitié de l'énergie consommée en France, et produit un quart des émissions de gaz à effet de serre.

Pour limiter notre impact sur la planète, et face à l'épuisement et au coût des énergies fossiles, il devient urgent d'agir sur la diminution de nos besoins en énergie. De même, il est essentiel d'avoir recours aux énergies renouvelables. Mais que sont les énergies renouvelables ? Comment les appliquer au secteur de la construction ? Pour quel coût, et pour quel résultat ? Quelques projets architecturaux de plusieurs échelles donnent ainsi l'exemple.

L'énergie renouvelable est une énergie dont la source est inépuisable. Les exemples d'énergies renouvelables sont nombreux comme le soleil, le vent, l'eau et la biomasse. Loïc Daubas, l'un des deux fondateurs de l'agence d'architecture Belenfant Daubas nous raconte : « *Au 18ème siècle, on a surexploité le bois en France, puis est venu le charbon, puis le pétrole. Aujourd'hui, l'énergie se raréfie. Cela veut dire qu'il faut changer notre fusil d'épaule.* »

QUE PENSENT LES ARCHITECTES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

« On nous parle de baisser le chauffage, de mettre un pull, ce sont des signaux importants qui montrent notre faiblesse. En tant qu'architecte, je trouve que l'utilisation des énergies renouvelables est indispensable, surtout quand il s'agit de mix énergétique, qui, selon moi, est la meilleure solution. Nous pouvons par exemple recourir à l'éolien à axe vertical et au solaire. Ce sont des méthodes qui ne surchargent pas la structure du bâtiment et permettent de garder la production toute l'année. Même si cela peut couvrir jusqu'à 40 % à 50 % des besoins annuels d'une réalisation, ce sera déjà une grande avancée ».

Les énergies renouvelables, un savoir-faire

Dans un contexte où la lutte contre le changement climatique est de plus en plus importante, des mesures ont été prises pour réduire l'impact environnemental des bâtiments en cherchant les divers moyens pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, et la mauvaise utilisation des ressources naturelles. Aujourd'hui, de nombreux architectes que nous avons rencontrés, surtout les plus jeunes, pensent que l'architecture durable est la seule solution pour l'architecture des années à venir. Elle doit être basée sur l'efficacité énergétique, et participe à la conservation de l'environnement, tout en pensant au bien-être des personnes.

Nous avons discuté avec Gaspard Joly, architecte associé à Architecturestudio, l'agence d'architecture qui possède de multiples projets de par le monde. Il nous a confié que la question d'énergie renouvelable dans le bâtiment est cruciale : « Aujourd'hui, les architectes et les maîtres d'ouvrage doivent être vertueux et économes. L'important, ce serait de maîtriser le savoir-faire de l'intégration des divers dispositifs techniques liés aux énergies renouvelables au sein des projets architecturaux ».

En conséquence, nous pouvons dire que cette intégration devrait passer par des formations car nous vivons dans une époque où chaque changement de paradigme entraîne des connaissances nouvelles que les architectes doivent assimiler.

L'architecte Erik Giudice, fondateur de l'agence Erik Giudice Architecture, que nous avons également rencontré, estime qu'il faut intégrer les énergies renouvelables dans l'architecture, dès la phase de la conception. D'ailleurs, l'agence qui développe de multiples opérations en France et en Suède, est consciente que « les énergies renouvelables ne sont pas toujours faciles à intégrer dans l'expression architecturale ». Il faudrait être, selon l'architecte, sans cesse à la recherche de procédés qui peuvent être incorporés dans la construction sans altérer l'esthétisme des projets.

>> LIRE LA SUITE



EnR : la loi d'accélération inscrite au Journal officiel

Après moult remous parlementaires, la loi d'accélération des énergies renouvelables figure au Journal officiel depuis le 11 mars. Mais ce n'est pas la fin des mesures législatives prévues par le gouvernement, qui s'attaque maintenant à l'accélération de l'énergie nucléaire en France.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Profits liés aux EnR : un désaccord entre les producteurs et l'État

Depuis quelques mois, les producteurs d'énergies renouvelables n'ont plus besoin des aides de l'État, et doivent même lui reverser une partie de leurs profits. Or, un arrêté publié le 28 décembre dernier est venu modifier les conditions de reversements, ce qui suscite la colère des producteurs d'EnR, qui ont déposé un recours devant le Conseil d'État.

[>> LIRE LA SUITE](#)



EnR : des progrès, mais encore beaucoup de chemin à parcourir

Les énergies renouvelables continuent de gagner du terrain dans le monde, avec 9,6 % de capacités supplémentaires en 2022, ce qui en fait une croissance record. L'Agence internationale des énergies renouvelables (Irena) explique cependant que ce niveau est encore loin d'être suffisant pour pouvoir juguler le réchauffement climatique.

[» LIRE LA SUITE](#)



L'UE compte doubler sa part d'EnR d'ici 2030

L'énergie continue d'occuper les débats à l'échelle européenne. Dernier en date : le déploiement des énergies renouvelables, dont les objectifs visent à en doubler la part, après un accord conclu entre États-membres et eurodéputés le 30 mars. Accord qui a eu son lot de divergences, notamment sur la question de la biomasse et du nucléaire.

[» LIRE LA SUITE](#)



Un couac administratif retarde l'appel d'offres solaires en France de six mois

Après un couac similaire pour les éoliennes terrestres, l'État français subit un nouveau revers dans son objectif d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Une modification peu explicite du cahier des charges a entraîné la non-conformité de la plupart des dossiers déposés, ne retenant que 23 dossiers sur 900 mégawatts (MW) à allouer.

[>> LIRE LA SUITE](#)



60 % des Français aimeraient produire leur propre énergie, selon Beem Energy

Face à la hausse des prix de l'électricité, de plus en plus de Français tendent à choisir des équipements plus propres en énergie pour chauffer leur logement. Selon une récente étude de Beem Energy, l'autoconsommation pourrait être une solution d'avenir pour les ménages français qui cherchent à réduire leur dépendance énergétique et à contribuer à la transition énergétique.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Rentabilité et prix d'une installation solaire photovoltaïque

Les panneaux photovoltaïques permettent de capter l'énergie gratuite du soleil pour la transformer en électricité. Cette source d'énergie, en plus d'être respectueuse de l'environnement, permet de réaliser de véritables économies d'énergie. Si le prix de l'installation peut paraître élevé, la rentabilité et les bénéfices immédiats sont importants.

[>> LIRE LA SUITE](#)



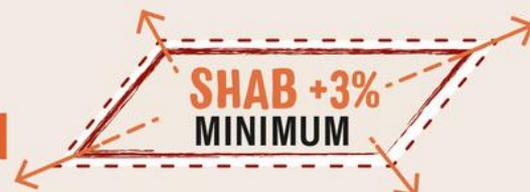
Tuiles solaires : un investissement rentable ?

Parmi les nouveaux moyens innovants d'économiser de l'énergie, les tuiles solaires ont gagné du terrain ces dernières années, en raison de progrès technologiques. Elles offrent une solution durable pour répondre à l'ensemble des besoins énergétiques.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Maçonnerie
isolante



Simplifiez-vous la RE2020 : avec la brique, c'est simple de faire durable

Bbio renforcé : des solutions constructives éprouvées et connues des professionnels. Les briquetiers sont convaincus de l'importance de la sobriété énergétique du bâtiment et se sont engagés de longue date dans l'amélioration de la performance thermique des briques : en 20 ans, leur résistance thermique a été multipliée par 3.

Les études réalisées démontrent que la brique $R=1$ associée à un doublage isolant th30 de 12 cm d'épaisseur en ITI (Isolation Thermique par l'Intérieur) répond aux exigences de la RE2020 dans la grande majorité des cas et permet l'atteinte d'un Bbio en moyenne à -10% / -15% par rapport au Bbiomax.

Pour répondre à des configurations plus complexes, chaque fabricant propose des gammes de briques de 20cm de R allant jusqu'à 1,5, permettant donc d'optimiser l'épaisseur d'isolant rapporté.

Les déperditions thermiques issues des murs, planchers bas et toitures des nouveaux bâtiments sont réduites par un renforcement de l'isolation et le traitement adapté des ponts thermiques.

Pour les murs, la réponse simple et efficace qui existe chez tous les briquetiers, est la brique de résistance thermique $R \geq 1$. La brique $R=1$ m².K/W est déjà couramment utilisée et sa mise en œuvre est maîtrisée par les entreprises.

Associés à la brique, de nombreux accessoires permettent d'assurer un traitement global et homogène de l'enveloppe et particulièrement des ponts thermiques du mur.

>> LIRE LA SUITE



Pas d'interdiction pour les chaudières gaz dans l'ancien à ce jour

Au cours d'une séance de questions au gouvernement, le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement Olivier Klein a tenu à rassurer en affirmant que le gouvernement n'a, à ce jour, pas prévu d'interdire les chaudières à gaz dans l'ancien.

C'est une déclaration qui a de quoi en rassurer plus d'un. Au cours de la séance de questions au gouvernement qui s'est déroulée le 11 mars à l'Assemblée nationale, le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement a affirmé que le gouvernement « n'a pas à ce jour l'objectif » d'étendre l'interdiction des chaudières à gaz aux logements anciens. Une précision nécessaire de la part d'Olivier Klein, alors que les constructions neuves n'ont progressivement plus le droit d'en installer.

« L'objectif qui est le nôtre est de produire une énergie la plus décarbonée possible (...) mais il n'y a pas à ce jour d'objectif d'interdiction de la production de chauffage et de l'eau chaude sanitaire dans le logement ancien », a précisé le ministre. « C'est un travail que nous devons mener collectivement avec l'ensemble des acteurs et des fournisseurs pour être équilibré, mais en nous tenant à l'objectif de décarbonation qui est le nôtre », a-t-il ajouté.

De nombreux acteurs inquiets du recul de l'utilisation de gaz

Devant les inquiétudes des élus, du bâtiment et du monde agricole, le député centriste du Morbihan Paul Molac a forcé le gouvernement à dévoiler ses intentions sur le traitement réservé aux chaudières à gaz dans l'ancien.

>> LIRE LA SUITE

MaPrimeRénov' : les difficultés techniques persistent, selon la Défenseure des droits



Les difficultés techniques pour accéder à MaPrimeRénov' persistent, selon la Défenseure des droits (DDD), Claire Hédon. Cette dernière a notamment ciblé l'Agence nationale de l'habitat (Anah), pour ne pas avoir répondu à sa demande de mettre en place un canal alternatif 100% numérique, dédié à la constitution des dossiers.

Devant une commission sénatoriale, la Défenseure des droits, Claire Hédon, a affirmé que les dysfonctionnements techniques dans le traitement des dossiers des demandeurs sont « loin d'être résolus ».

Cette déclaration fait suite à une décision publiée en octobre par la DDD, mettant en lumière de nombreux problèmes techniques dans le portail en ligne, où les usagers doivent créer un compte pour effectuer leurs démarches.

Près de 900 nouvelles réclamations

Après la publication de la décision, la Défenseure des droits a reçu près de « 900 nouvelles réclamations ». Certaines ont été provoquées par la médiatisation de sa décision, mais d'autres sont venues de demandeurs à qui les pouvoirs publics n'ont pas apporté de réponse satisfaisante et qui ont déposé donc une nouvelle réclamation.

« On a observé une certaine amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Cependant, franchement, l'ensemble des difficultés est loin d'être résolu, certains de nos réclamants dont les dossiers sont en souffrance depuis ne parviennent toujours pas à accéder à leur compte ou à déposer des pièces », a-t-elle ajouté.

[» LIRE LA SUITE](#)



Mon Accompagnateur Rénov' : le calendrier de l'obtention d'agrément se précise

Le calendrier autour de l'agrément de Mon Accompagnateur Rénov', dispositif qui accompagne les ménages dans un projet de rénovation énergétique, se précise. Pour obtenir un agrément début septembre, les dossiers devront être déposés en ligne à partir du 2 mai 2023.

Pour encourager les ménages à s'engager dans des travaux de rénovation énergétique ambitieux, une des mesures évoquées dans la Convention citoyenne pour le climat a été la création de Mon Accompagnateur Rénov', un tiers de confiance qui accompagne les particuliers à chaque étape de leur projet de travaux, défini dans la loi Climat & Résilience.

Ouverture du dispositif Mon Accompagnateur Rénov' au 30 avril

Afin de rendre accessible cet accompagnement à un plus grand nombre de ménages, l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' s'ouvre à de nouveaux acteurs, publics et privés, à partir du 30 avril 2023, a annoncé le Ministère de la Transition écologique.

Cette procédure de demande d'agrément de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sera entièrement dématérialisée et se fera directement via le site France Rénov'.

Les acteurs historiques, qui réalisent déjà des missions d'accompagnement, pourront déposer leur demande à partir du 2 mai 2023, tandis que les nouveaux acteurs pourront le faire à partir du 1er juillet 2023.

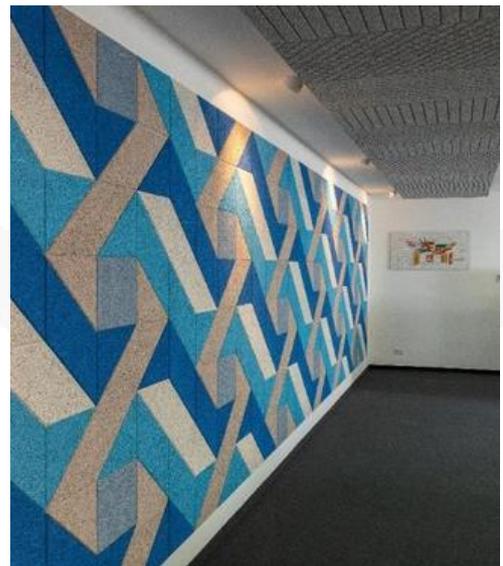
[» LIRE LA SUITE](#)



Knauf Ceiling Solutions crée un nouveau système de suspension pour combiner à l'infini tous ses plafonds flottants

Knauf Ceiling Solutions est le seul fabricant de solutions acoustiques plafonds et murs à proposer aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage une offre complète multi-matériaux, multi-couleurs et multi-formats. Une expertise qu'il renforce aujourd'hui avec son nouveau système de suspension, conçu à partir de son « Profile U », pour combiner de manière aisée et esthétique les îlots flottants de toutes les formes et baffles, en minéral, métal, métal déployé et laine de bois, dans une large variété de couleurs, dont les 8 nouvelles teintes naturelles Vario Design.

Cette solution universelle ouvre le champ des possibles en matière d'architecture intérieure. Sur un unique rail (Profile U), les prescripteurs peuvent mixer les types de produits (îlots et baffles) et les matériaux pour imaginer des designs uniques, donner du caractère à des plenums ouverts, délimiter des zones avec créativité... Marier l'effet mat du minéral au métal brillant qui reflète la lumière ou à la laine de bois plus texturée, toutes les envies sont assouvies. Dès le seuil franchi, tous les regards sont attirés vers le plafond.



Pour démultiplier les possibilités, cette palette d'îlots et de baffles Knauf Ceiling Solutions peut s'associer aux absorbeurs muraux en fibre minérale, métal, tissu ou laine de bois.

[» LIRE LA SUITE](#)



Au T1 2023, +42 % de défaillances dans la construction

14 317. C'est le nombre de défaillances d'entreprises au premier trimestre 2023, rapportées dans le dernier bilan Altares. Avec 3 379 défaillances sur cette période, la construction est sous tension, avec une situation plus alarmante dans l'immobilier.

Altares, entreprise spécialisée dans la data d'entreprise, faisait état de 42 500 défaillances en 2022. Soit +50 % sur an, mais les niveaux étaient en-dessous de ceux de 2019. Le dernier bilan diffusé ce 18 avril marque un retour aux niveaux d'avant crise, avec 14 317 défaillances d'entreprises au 1er trimestre 2023, ce qui revient à +43,6 % par rapport au 1er trimestre 2022.

« Du début des années 2000 jusqu'à la crise financière en 2008, chaque premier trimestre comptait en moyenne 12 500 procédures. La crise des dettes souveraines qui a ensuite

secoué l'Europe à partir de la fin 2009 a engendré plus de 17 000 défaillances en moyenne chaque premier trimestre jusqu'en 2017. Depuis 2018, cette moyenne trimestrielle retombe sous 12 500, proche des valeurs d'avant 2008 à la faveur d'une année 2021 au plus bas depuis plus de trois décennies », récapitule Thierry Millon, directeur des études chez Altares.

Il abonde : « Si la volumétrie des défaillances peut paraître conforme aux attentes, il demeure que le rythme ne ralentit pas et cela sans que les assignations URSSAF ne gonflent encore les ouvertures. Amortisseur social et économique durant la Covid, partenaire de la relance pendant la reprise, l'URSSAF reprend désormais progressivement les procédures de recouvrement pour lui permettre à la fois de répondre à sa mission de financement de la protection sociale mais aussi garantir l'équité entre les entreprises ».

[» LIRE LA SUITE](#)

ZAN : le Sénat appelle à le mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale



Les débats autour du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols continuent, mais pas assez vite, selon le Sénat, qui demande au gouvernement de mettre rapidement le texte à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, pour que le débat parlementaire puisse aboutir « avant l'été ».

Après avoir adopté une proposition de loi concernant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols le 16 mars, le Sénat a appelé le gouvernement à mettre rapidement le texte à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, au sein de laquelle les députés ont présenté leur propre proposition de loi.

Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience en juillet 2021, le ZAN fait débat. Cet objectif, qui vise à réduire par deux le

rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et à atteindre le zéro artificialisation nette d'ici 2050, inquiète notamment les élus locaux, qui craignent de nouvelles contraintes au développement des territoires, et notamment des communes rurales.

Dans ce contexte, le Sénat a adopté, en première lecture, une proposition de loi visant à assouplir la mise en œuvre du ZAN pour les communes, tout en gardant son objectif principal, assurent les sénateurs Valérie Létard (centriste) et Jean-Baptiste Blanc (Les Républicains), porteurs de la proposition de loi.

Lors de l'adoption de cette proposition de loi, le ministre de la Transition écologique, avait estimé que les dispositions ouvraient « trop largement la porte » à l'artificialisation.

[» LIRE LA SUITE](#)



Le gouvernement souhaite réformer le droit des copropriétés

Le ministre délégué au Logement Olivier Klein vient d'annoncer la volonté du gouvernement de réformer les règles complexes de gouvernance des copropriétés. Cette réforme devrait, entre autres, permettre de mieux venir en aide aux copropriétés en difficulté.

Le ministre du Logement Olivier Klein l'a annoncé ce jeudi : le gouvernement souhaite revoir les règles de gouvernance des copropriétés dans le pays.

« Au final, peu de copro vont très, très bien. Ça reste un outil très fragile la copropriété, et donc il faut être attentif. C'est pour ça qu'on veut revoir les règles de gouvernance de la copro, mais évidemment en respectant la démocratie d'une copropriété. On y travaille avec le garde des Sceaux et ses services », a déclaré le ministre, interrogé par un sénateur sur les copropriétés dégradées.

Près de 110 000 copropriétés dites « fragiles » dans le pays

En France, environ 110 000 copropriétés sont considérées comme étant « fragiles », c'est-à-dire risquant d'entrer dans une spirale d'impayés et d'appauvrissement.

À cela s'ajoute la lourdeur des procédures en copropriétés, régulièrement dénoncée par habitants et professionnels, notamment avec l'exigence de rénovation des bâtiments, qui peut nécessiter d'engager des travaux coûteux.

L'un des axes prioritaires concernant les copropriétés dégradées pour Olivier Klein est « d'adapter les aides et surtout rendre les outils plus rapides ».

>> LIRE LA SUITE

Plan Eau : quelles perspectives pour les réseaux de canalisation ?



Fin mars, le président Emmanuel Macron présentait son plan Eau, visant plus de sobriété hydrique dans un contexte de réchauffement climatique. Parmi les mesures phares : l'amélioration des taux de rendement et ainsi que le traitement des eaux usées. De quoi mettre en avant les professionnels des canalisations, « *devenus des partenaires* » dans l'amélioration de la distribution de l'eau. Décryptage avec deux représentants des Canalisateurs, syndicat spécialisé de la FNTP.

Après la sobriété énergétique à l'arrivée de l'hiver, le gouvernement fait place à la sobriété hydrique à l'arrivée du printemps. Jeudi 30 mars, lors d'un déplacement à Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), le président Emmanuel Macron dévoilait son plan Eau.

Le but ? Optimiser la gestion de cette ressource menacée par le réchauffement climatique et les vagues de sécheresse de l'été dernier. Si les consommations agricoles (58 %), d'eau potable (26 %), des centrales électriques (12 %) et industriels (4 %) ont été au cœur de cette feuille de route, d'autres axes ont été abordés.

Le rendement des réseaux, mesure phare du plan Eau pour les Canalisateurs

Du côté des Canalisateurs, organisation professionnelle de la FNTP, réunissant 330 entreprises de la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers, « *la mesure phare c'est la prise en compte de la problématique des fuites et des rendements de réseaux* », relève Christophe Ruas, vice-président.

[» LIRE LA SUITE](#)



À Chartres, Olympi sert de démonstrateur à la préfabrication et au recyclage béton

Livrée début 2024, la construction de l'immeuble Olympi suit son cours à Chartres. Mais au-delà de répondre aux enjeux du logement, le chantier tend à affirmer l'importance du recyclage et de la préfabrication béton, mais également du BIM dans les nouveaux modes constructifs. Visite.

Février 2018. Pierres & Territoires Eure-et-Loir, membre du réseau national Procvivis Immobilier, amorce un projet nommé Olympi. Olympi en référence au mont Olympe, résidence des divinités grecques.

Situé à Chartres, rue Parmentier, le chantier en cours n'atteint pas la voute céleste, mais surplombe les voies ferroviaires et fait face à la cathédrale de Chartres. Et ce sur une surface de 2 215 m².

Pour Élisabeth Fromont, 1^{ère} adjointe au maire de Chartres, le futur immeuble résidentiel est bien « *implanté sur le secteur* » qui est plutôt pavillonnaire et répond aux ambitions de la Ville et de son agglomération.



Situé en plein centre-ville, le chantier Olympi offre une vue sur les voies ferroviaires et la cathédrale de Chartres.

[» LIRE LA SUITE](#)

Et vous,

VIDÉO

Votre assureur complète-t-il votre revenu **en cas de coup dur ?**

Faites le choix d'un assureur qui complète vos revenus en cas de coup dur !

En tant que chef d'entreprise ou profession libérale, vous ne bénéficiez pas exactement de la même couverture sociale que les salariés. Pour renforcer votre protection et celle de votre famille en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, vous devez souscrire un contrat de prévoyance. Alors choisissez un assureur qui vous permette de compenser votre perte de revenus dans les moments où vous en avez le plus besoin.



Le régime obligatoire des travailleurs non-salariés (TNS) offre généralement des prestations insuffisantes. Ces dernières sont souvent moins favorables que celles réservées aux salariés en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès.

[>> LIRE LA SUITE](#)

La crise du logement neuf pourrait détruire 100 000 emplois, selon la FFB

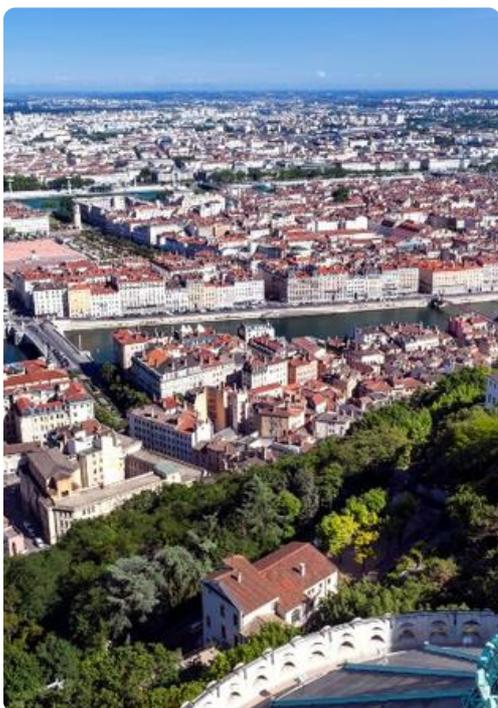
La Fédération Française du Bâtiment (FFB) tenait le 12 avril sa conférence de presse trimestrielle. Dans ses prévisions, la fédération prévoit une aggravation de la crise du logement neuf, et une baisse d'activité dans le bâtiment, qui risque d'entraîner la destruction de 100 000 emplois d'ici fin 2024.

En décembre dernier, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) alertait sur un « *coup de froid* » pour le logement neuf en 2023. En cette mi-avril, les craintes de la FFB se confirment. La fédération prévoit désormais une chute de 20 % du logement neuf en 2023 « *si rien n'est fait* ».



>> LIRE LA SUITE

Marché immobilier : une baisse des prix amorcée dans les grandes villes



Après des mois, voire des années, d'âge d'or, le marché immobilier est chahuté depuis mi-2022, avec la remontée des taux d'intérêt. Selon certains réseaux, les prix au mètre carré auraient baissé de 1 % à l'échelle nationale depuis un an, avec une accélération de la baisse des prix dans les métropoles.

Le retournement du marché immobilier se confirme. Selon certains réseaux immobiliers, une baisse des prix se serait amorcée dans certaines grandes villes françaises, après plusieurs années de hausse continue. Si la tendance s'était déjà fait remarquer à Paris, elle se répand et s'accélère désormais dans les autres métropoles.

>> LIRE LA SUITE

Activité des matériaux de construction : la crise du logement neuf ne présage rien de bon

L'activité des matériaux de construction continue de se dégrader, selon la dernière conjoncture de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem). À fin février 2023, l'activité des granulats aurait baissé de 12,5 % par rapport à un an plus tôt, et celle du béton prêt à l'emploi (BPE) de 4,9 %

Comme tous les mois, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) publie sa conjoncture mensuelle. À fin février 2023, le syndicat constate une nette baisse de l'activité par rapport à un an plus tôt, avec -12,5 % pour la production de granulats, et -4,9 % pour le béton prêt à l'emploi (BPE).



[» LIRE LA SUITE](#)

Volets, stores, portes... Le dernier bilan du groupement Actibaie



Le 29 mars, le groupement Actibaie livrait ses derniers chiffres sur la fabrication des produits volets, stores, portes automatiques, ainsi que des portes et portails qu'il représente. Bilan : l'ensemble de ces produits ont enregistré 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022. Un bilan à nuancer cependant avec la stagnation des volumes de production, mais également l'inflation.

Si, d'après l'Union des fabricants de menuiserie (UFME), le marché de la fenêtre devrait bien se porter 2022, par « la constante expansion de la rénovation chez les particuliers », quel bilan actuel peut-on tirer des filières stores, volets, portes automatiques ainsi que des portes et portails ?

[» LIRE LA SUITE](#)

2022, année de résilience pour les industries de la peinture

Malgré le dynamisme apporté par le secteur du bâtiment, les industries de la formulation des peintures notent une baisse de leur activité en 2022. C'est ce que nous rapporte la FIPEC, organisation représentant 85 % du marché, pointant du doigt les hausses des prix sur les pigments et résines, provoquant une érosion des marges.

« Une industrie qui a été sous pression mais qui a résisté ». Voilà comment résume Gilles Richard, délégué général de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et adhésifs, Préservation du Bois (FIPEC), l'année 2022 de ses adhérents.



[>> LIRE LA SUITE](#)

Le marché du plancher chauffant-rafraîchissant conserve sa dynamique en 2022



Le syndicat Cochebat dévoile les chiffres du marché 2022 pour les secteurs de l'hydrodistribution et du plancher chauffant-rafraîchissant France. Face à un marché de la maison neuve en recul, ce secteur conserve une dynamique, déjà engagée en 2021.

Après une année 2021 de croissance à deux chiffres, le marché du bâtiment et ses secteurs connexes ont connu un ralentissement en 2022. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment les pénuries de matériaux, les augmentations de tarifs ou encore les coûts énergétiques élevés. Toutefois, malgré cette tendance, la rénovation demeure un marché attractif pour les secteurs de l'hydrodistribution et des surfaces chauffantes-rafraîchissantes basses températures, qui ont connu une baisse moins importante.

[>> LIRE LA SUITE](#)

« LA RE2020 A RENFORCÉ LES CONVICTIONS DE L'ENTREPRISE DANS SA VISION DU CIRCUIT COURT » (ARTIS)

Depuis l'entrée en vigueur de la RE2020, de nombreuses entreprises ont dû revoir leur façon de produire afin de respecter les règles de cette nouvelle réglementation. Pour Artis, constructeur de maisons individuelles implanté dans les deux Savoies, la RE2020 n'a pas entraîné de grands bouleversements, mais plusieurs axes d'améliorations. Éclairage.



Nicolas Bonnet

Directeur Général
du Groupe ARTIS

Interview

Par Jérémy Leduc

Créée en 1989, Artis est une entreprise familiale spécialisée dans la construction de maisons individuelles, et qui, au fil du temps, a développé également une partie promotion immobilière. Présente en Savoie, Haute-Savoie et dans le Pays de Gex, la société Artis a historiquement toujours privilégié la proximité et la collaboration avec des entreprises de son secteur géographique.

Nicolas Bonnet, son directeur général, explique l'attachement qu'a sa société à travailler avec des acteurs locaux : « On a toujours fait le choix de la proximité, on a toujours travaillé sur un périmètre que l'on connaît, avec des entreprises que l'on connaît. Nos salariés sont d'ici, nos artisans également. Le choix du circuit court a toujours été une évidence, que ce soit par nature, par goût ou par culture. La mise en place de la RE2020 nous a plutôt renforcé dans cette vision là ».

>> LIRE LA SUITE

« NOTRE MISSION, C'EST D'ABOLIR LES DOUBLES JOURNÉES DE TRAVAIL » (INTERFAST)

En créant sa propre entreprise de climatisation en région parisienne, Hedi Marinier rencontre « pas mal de difficultés entrepreneuriales » liées à la gestion d'une entreprise. Quelques années plus tard, après une reconversion, il fonde « Interfast », pour « abolir les doubles journées de travail » des entrepreneurs du bâtiment.



Hedi Marinier

CEO
d'InterFast

Interview

Par Claire Lemonnier

Après avoir géré pendant six ans une entreprise de climatisation, puis s'être formé au développement, Hedi Marinier fonde « Interfast », un logiciel de gestion de chantiers.

« J'ai géré pendant 6 ans une entreprise de climatisation à Nanterre. J'ai commencé tout seul, et à la fin on était 7 personnes. Sur ces 6 années d'expérience, j'ai rencontré pas mal de difficultés entrepreneuriales que tous les entrepreneurs rencontrent : embaucher son premier tech-nicien, parler avec un comptable, trouver des clients, faire un site web... », se remémore-t-il. Mais après avoir essayé plusieurs logiciels de gestion de chantiers, il peine à trouver chaussure à son pied.

La crise sanitaire et les différents confinements n'aident pas : 90 % de ses clients étant des restaurateurs confrontés à des fermetures administratives. *« J'ai eu une grosse chute de mon activité, donc j'ai mis mon équipe au chômage partiel », retrace-t-il.*

>> LIRE LA SUITE

LA DIVERSIFICATION, UNE STRATÉGIE GAGNANTE POUR GCC

En 20 ans, le groupe GCC est devenu l'un des majors du BTP français. Avec ses 2 700 collaborateurs et son milliard d'euros de chiffre d'affaires, il ambitionne de devenir un acteur majeur de la décarbonation du secteur. François Teste du Bailler, nouveau président du directoire de GCC, revient pour Batiweb sur les principales orientations du groupe.



François Teste du Bailler

Président du directoire
de GCC

Interview

Par Claire Lemonnier

Le groupe GCC, ayant réalisé plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2022, vient de réaliser son quatrième LMBO (Leverage Management Buy Out) avec BNP Paribas Développement, Bpifrance, BTP Capital Investissement et ESFIN Gestion, ses actionnaires depuis plus de 20 ans.

Cette LMBO permettra à GCC de « *rester une ETI indépendante* », selon François Teste du Bailler, nouveau président du directoire de GCC, après avoir été nommé directeur du pôle Construction en 2018, puis directeur général délégué du groupe en 2021.

Avec ses 50 agences et filiales en France et en Suisse, GCC revendique « *la liberté d'entreprendre* ». « *Nous avons un modèle de management très décentralisé, et qui prône l'entrepreneuriat au plus près du terrain* », nous explique François Teste du Bailler.

>> LIRE LA SUITE

Le nouveau Bauhaus européen lance trois appels à projets

Parmi les appels à projets lancés par le nouveau Bauhaus européen le 18 avril, deux concernent la reconstruction des villes ukrainiennes, dans des modes abordables et respectueux de l'environnement. Plus largement, le troisième appels à projets consiste à recenser des initiatives de formation en matière de construction durable, afin de renforcer les compétences de l'Académie du nouveau Bauhaus européen en ce sens.

En septembre 2020, lors de de son discours sur l'état de l'Union, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, exposait ce projet visant à « rapprocher le Pacte Vert des esprits et des foyers des citoyens ». Une démarche lancée officiellement en janvier 2021 et baptisée le « nouveau Bauhaus européen », inspiré du courant artistique et interdisciplinaire Bauhaus, né en 1919.

Sauf que le nouveau Bauhaus européen s'adapte aux enjeux d'aujourd'hui, notamment de construire des bâtiments plus durables, fonctionnels et esthétiques. Depuis, les ministres européens se sont réunis dans le cadre de la déclaration de Nice en mars 2022, visant à définir les contours du logement durable, abordable et inclusif.

[» LIRE LA SUITE](#)

À Paris, la rénovation du pont des Arts a commencé

La rénovation du célèbre pont des Arts a enfin débuté le 18 avril. Pour ce chantier d'un budget d'1,8 million d'euros, 1 600 m² de platelage en bois devront être remplacés. Avant le lancement des travaux, la mairie de Paris, accusée de prendre trop temps, a essuyé de nombreux reproches.

En février 2022, quelques jours avant la Saint-Valentin, la mairie de Paris annonçait la rénovation à venir du pont des Arts, construit entre 1801 et 1804, et célèbre pour ses cadenas. En 2014, une partie de la grille du pont s'était effondrée sous le poids des cadenas accrochés par les couples, et pesant plusieurs tonnes. La mairie avait alors pris la décision de remplacer les grillages par des panneaux en verre, afin d'éviter ce phénomène.

Ce 18 avril, la rénovation du pont des Arts a officiellement débuté, avec le remplacement du platelage en bois. Au total, 1 600 m² de bois devront être remplacés. Ces travaux, d'un budget d'1,8 million d'euros, se dérouleront en deux phases - afin que le pont puisse rester accessible - et devraient durer jusqu'à début septembre.

[» LIRE LA SUITE](#)

Le phare de Tévennec fera peau neuve

Fin avril commencera le chantier de rénovation du phare de Tévennec, au large de la côte du Finistère. Charpente, toiture, plancher... de nombreux travaux sont prévus pour restaurer ce monument érigé sur une roche, dont la maison d'habitation risque l'effondrement.

Perché depuis 1875 sur un rocher à cinq kilomètres de la côte, le phare de Tévennec a été pensé comme un passage maritime direct entre la pointe du Raz et l'île de Sein, dans le Finistère.

Sa construction visait notamment à fluidifier le cabotage croissant des marchandises au 19^{ème} siècle. L'édifice a été témoin de tous ces flux mais aussi de naufrages. À tel point que la légende bretonne le décrit comme maudit. 23 gardiens se sont d'ailleurs succédés sur le rocher en 35 ans, avant son automatisation en 1910, ce qui a valu au monument le titre de pire phare de France.

Mais cela devrait changer dès fin avril prochain, date à laquelle commencera le chantier de rénovation du phare pour une fin prévue en 2024.

« Le chantier vise à sauver le bâtiment »

« C'est un chantier qui est complètement atypique de par son environnement et du fait que c'est une maison sur un caillou. »

>> LIRE LA SUITE





Miroir d'Ô, la réalisation qui revivifie tout un quartier

Au cœur de l'écoquartier Meudon-Trivaux (92), l'agence d'architecture parisienne Brenac & Gonzalez & Associés vient de terminer la réalisation de 170 logements qui participent à la requalification de ce morceau de ville, tout en dotant ce dernier d'un véritable air de reviviscence.



La commune de Meudon s'étend des coteaux des bords de Seine jusqu'aux hauteurs avoisinantes. Ainsi, de forts dénivelés caractérisent la ville et forment un territoire arborant par endroits de fortes déclivités. Par ailleurs, soulignons le fait que la ville possède une situation avantageuse, tout en bénéficiant d'un bon réseau routier. C'est donc dans cet environnement singulier, entre constructions denses et forêt que se trouve l'écoquartier Meudon-Trivaux qui marque la requalification d'un secteur entier de la ville.



En résonance avec la ville originelle de Meudon-la-Forêt, et les immeubles voisins de Fernand Pouillon, les architectes de Brenac & Gonzalez & Associés ont souhaité donner au quartier un « *air de famille* ». C'est ainsi qu'est né le projet Miroir d'Ô, un élégant ensemble résidentiel qui se développe autour d'un grand bassin agrémenté de végétaux variés, d'arbres et de pelouses.

[» LIRE LA SUITE](#)



Pilo, la nouvelle destination lyonnaise ?

C'est à Lyon, sur les pentes de la Croix-Rousse, au sein de l'ancien collège Truffaut, dans des locaux inoccupés d'une bâtisse datant du XIXe siècle que se trouve Pilo, le nouvel hébergement hybride remanié avec tact par les deux agences Archipat et CUT Architectures. Un concept inédit à l'architecture créative.

La ville de Lyon était le choix de Mathieu Castel et Jérémie Cormier, fondateurs de Pilo, le premier ho(s)tel. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un programme collaboratif mené par la Métropole de Lyon pour réhabiliter l'ancien collège François Truffaut.

En effet, situé dans le quartier historique de la Croix-Rousse, le concept réunit le meilleur de l'auberge de jeunesse et de l'hôtel. Un établissement qui croise intimité et convivialité et un lieu singulier capable de dépoussiérer l'hôtellerie contemporaine.

Inédit, détonnant et engagé, le concept offre 45 chambres et dortoirs pour tous les budgets ainsi qu'un bar-restaurant locavore de 160 couverts avec une vue imprenable sur la basilique Notre Dame de Fourvière.

[» LIRE LA SUITE](#)



Elisabeth BARDET

Présidente du syndicat FILMM

Deux nouvelles nominations à la tête du FILMM

Le syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées vient d'annoncer la nomination à sa présidence d'Elisabeth Bardet. Elle sera accompagnée de Yann Ditsch, nommé comme vice-président du syndicat. Leur volonté principale est de remettre l'isolation au cœur du débat sur la transition écologique.

>> LIRE LA SUITE



Alexis LANGLOIS

Directeur Général d'Edilians

Alexis Langlois, nouveau directeur général d'Edilians

Alexis Langlois a pris les rênes de la direction générale d'Edilians. Une décision stratégique forte qui permettra au groupe de renforcer son leadership en Europe et de poursuivre sa croissance.

>> LIRE LA SUITE



Jordi MESTRES

Directeur Général de BDR Thermea France

Un nouveau directeur général pour BDR Thermea France

Le spécialiste de la maintenance, de l'entretien et du dépannage des appareils de chauffage BDR Thermea France, annonce la nomination de Jordi Mestres en tant que nouveau directeur général de l'entreprise.

>> LIRE LA SUITE

VOS OBJECTIFS AU COEUR
DE NOS SOLUTIONS

batiweb

COMMUNIQUEZ AVEC BATIWEB

- GÉNÉRER DES LEADS
- CRÉER DU TRAFIC VERS VOTRE SITE INTERNET
- AUGMENTER VOTRE NOTORIÉTÉ TRAITEMENT DE TOUS VOS LEADS AVEC UN SERVICE CLIENT DÉDIÉ
- CRÉATION DE CONTENU

CONTACTEZ-NOUS

- 650 000 visites mensuelles
- 325 000 abonnés



www.batiweb.com



URSA PureOne : une gamme premium & engagée

Isolant d'origine minérale, PureOne a été transformé pour aller plus loin dans la prise en compte des enjeux actuels et à venir sur le marché de l'isolation, et plus largement du bâtiment durable.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Pompe à chaleur Aquarea All In One avec ECS Intégrée au R32

La PAC Aquarea All in One est une solution unique, qui offre une efficacité exceptionnelle pour le chauffage, le rafraîchissement et la production d'eau chaude sanitaire. Elle est facile à entretenir grâce à ses différents dispositifs intégrés

[>> LIRE LA SUITE](#)



Slimisol® : système d'isolation thermique par l'intérieur ultra-mince

INNOVATION : Slimisol® est la seule solution d'isolation thermique par l'intérieur des murs et des plafonds disponible sur le marché lorsqu'une isolation classique n'est pas envisageable.

[>> LIRE LA SUITE](#)



BOTANIPACK : système complet pour la végétalisation des toitures

BOTANIPACK est un système complet de végétalisation extensive prêt à l'emploi pour membrane EPDM. Il est constitué d'une sélection de 5 variétés de sedum adaptées à tous les environnements.

[>> LIRE LA SUITE](#)



SLINOVA X : la baie coulissante tout en finesse

SLINOVA X crée l'harmonie entre intérieur et extérieur par sa finesse et son exceptionnelle surface vitrée. D'un geste simple et fluide, accédez à un monde où performance et design ne font qu'un pour vous offrir plus de lumière et de confort.

>> LIRE LA SUITE



TOUPRET CACHET BLANC : enduit de rénovation gain de temps en poudre

Enduit de rénovation gain de temps en poudre, intérieur, pour application manuelle. Toupret Cachet Blanc s'applique sur supports neufs ou rénovés, bruts ou peints et est recouvrable par tous types d'enduits, peintures et revêtements muraux.

>> LIRE LA SUITE



Tapis d'entrée Top Clean CLASSIC XL 10

Le nouveau tapis Top Clean CLASSIC XL est une évolution logique de la gamme Top Clean CLASSIC, avec un profilé aluminium plus large (environ 40 %). Modèle destiné aux grandes entrées avec des exigences architecturales élevées.

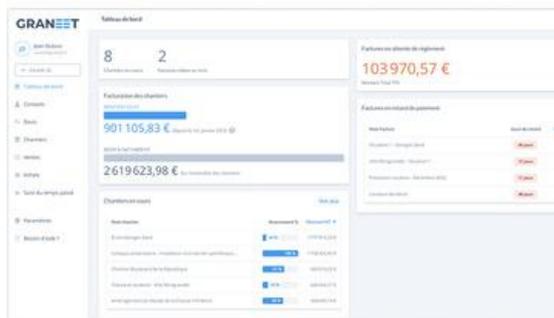
>> LIRE LA SUITE



VT 460 : Gaz traceur

L'appareil de détection et de mesure de gaz VARIOTEC® 460 Tracergas a été développé spécialement pour la localisation de fuites sur conduites enterrées à l'aide de gaz traceur.

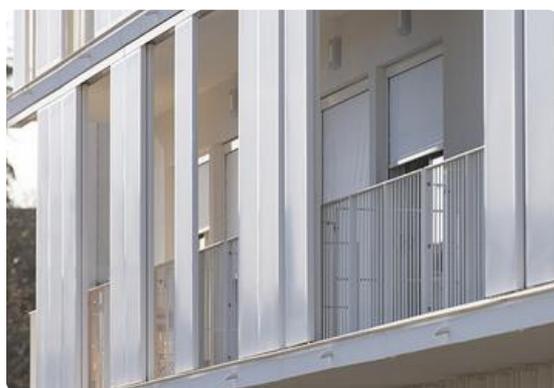
>> LIRE LA SUITE



Graneet : La solution de gestion commerciale des meilleurs dirigeants du BTP

Graneet est la première solution de gestion commerciale 100% pensée pour les PME du BTP, qui vous rend la sérénité. C'est le logiciel des meilleurs dirigeants du BTP qui vous aide à mieux appréhender le suivi financier de votre activité.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Volet coulissant - remplissage à lames ou plein Gamme VARANGUE

Fabriquée sur-mesure, notre gamme de volets coulissants VARANGUE est livrée prêt-à-poser. De la maison individuelle à l'immeuble collectif, nos volets sont un élément d'animation de la façade et une source d'embellissement pour le bâtiment.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Coffret BitBuddy pour embouts TY : ultra performant avec les visseuses à chocs

Grâce à sa nouvelle conception et la disposition des embouts dans le support ainsi que la taille de profil gravée au laser sur la base de l'embout, la sélection de la bonne taille d'embout devient un jeu d'enfant lors de son prélèvement.

[>> LIRE LA SUITE](#)



SPEED GRIP : mousse antidérapante autoadhésive

Mousse antidérapante ultra-légère autoadhésive. Pose par adhésif (se découpe facilement) sur toute surface lisse comme le polyester, le bois peint ou verni, l'aluminium, l'acier inoxydable, l'ABS, le carbone époxy. Ne convient pas aux PE et PP rotomoulés.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Besoin de nouveaux chantiers ?

DÉCOUVRIR NOTRE SERVICE



50 000

demandes de devis par mois ⁽¹⁾



10 000

rendez-vous pris par mois ⁽¹⁾



6 500€

chiffre d'affaires par chantier ⁽¹⁾



Recevoir des contacts **qualifiés**



Bénéficiaire de RDV **immédiats**



Offre **sans engagement**



Service **adapté** à vos métiers et vos zones d'intervention